Notification préalable d'une concentration

Affaire M.10091 — TowerBrook Capital Partners Warburg Pincus/AA

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2021/C 1/05)

1. Le 22 décembre 2020, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— TowerBrook Capital Partners LP («TowerBrook», États-Unis),

— Warburg Pincus LLP («Warburg Pincus», États-Unis), et

— AA Plc («AA», Royaume-Uni).

TowerBrook et Warburg Pincus acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de l'ensemble d'AA.

La concentration est réalisée par offre publique d'achat annoncée le 25 novembre 2020.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— TowerBrook: société de gestion de portefeuilles dont les activités sont axées sur la réalisation d'investissements dans des grandes et moyennes entreprises d'Europe et d'Amérique du Nord;

— Warburg Pincus: société de capital-investissement dont le siège se situe à New York (États-Unis);

— AA: entreprise dont l'activité principale consiste à fournir des services d'assistance routière au Royaume-Uni. AA fournit également des services de distribution et de souscription d'assurances, ainsi qu'un certain nombre d'autres produits du secteur des services financiers.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.10091 — TowerBrook Capital/Warburg Pincus/AA

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.